

PROCÈS-VERBAL

Séance du 10 novembre 2014

Présidence : M. Jacky COLOMB

1. Appel : 84 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BARRENSE-DIAS Yara, BISCHOFBERGER Jean, BOURQUI Fabien, CANTONE Camille, CATTIN André, CORNU Yvan, FRANCFORT Pascal, FREI Maurice, HANHART Jacques, JACKSON Brian, KIRCHNER Volker, MIEVILLE Laurent, UDASSE Christian

Absents : DELISLE Alzira, GONTHIER Michel, SAUGY David

2. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose d'ajouter un point 17bis « Réponse à l'interpellation de M. Christian PUHR sur la générosité des services sociaux » ainsi qu'un point 19bis « Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES sur les zones de rencontre et 30km/h ».

L'ordre du jour modifié est accepté par 73 oui, 2 non et 3 abstentions.

4. Communications du Bureau

- M. le Président informe le Conseil que M. André CATTIN, absent, lui a demandé de remercier sincèrement la Municipalité, le Bureau du Conseil et toutes les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie lors du décès de son épouse. M. le Président invite les Conseillers à se joindre à lui pour une pensée de soutien et réconfort envers leur collègue ainsi que pour un ancien Conseiller disparu récemment, M. Jean-Paul Henet.
- La Municipalité a demandé au Bureau plusieurs délais pour répondre à divers postulats, délais qui lui ont été accordés.

Postulat	Echéance	Nouveau délai
S. Soldini – Accueil des requérants d'asile	3.9.14	8.12.14
B. Willi – Changez de trottoir	10.11.14	8.12.14
B. Nellissen – Bornes de recharge électrique	10.11.14	8.12.14
JP Vuille – Emplacement pour un skate-parc	8.12.14	2.2.15
D. Lugeon – Mise en valeur de l'aqueduc	10.11.14	2.2.15
C. Pühr – Valorisation des actifs de TRN SA et SI	12.5.14	2.2.15

- Le système de vote a été testé à nouveau avec une nouvelle version du logiciel. Les tests ont semblé concluants, mais en matière informatique seule l'expérience du terrain est vraiment probante. Toutefois, M. le Président, au vu du début de séance, fait remarquer que ce n'est pas toujours de la faute de l'informatique. Il demande aux Conseillers de faire attention à prendre leur télécommande et pas celle d'un collègue.

- La date du souper du Conseil a été fixée au 23 mars 2015. De plus amples informations seront transmises ultérieurement.
- Le parti des Verts et Ouverts a un siège vacant à la commission des pétitions qui sera repourvu au point 5 de l'ordre du jour.

5. Elections à la commission des pétitions

Mme Caroline VUILLE, VERTS, est élue à l'unanimité à la commission des pétitions en remplacement de M. Knut RUPPRECHT.

6. Communications municipales

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à Mme Jessica JACCOUD au sujet des zones blanches de stationnement. Elle précise que dans la politique de stationnement de la Ville, présentée au Conseil communal le 31 octobre 2011 (rapport n°29), la Municipalité a annoncé qu'elle allait supprimer le stationnement gratuit de longue durée (15h), à l'exemple de la route des Tattes d'Oie. Il sera limité à 3h max afin de dissuader les pendulaires et privilégier le stationnement des habitants et leurs visiteurs. Afin de permettre le stationnement de longue durée aux habitants, un système de macarons pour zones bleues sera mis en place de façon progressive. Ce dossier sur la mise en place du stationnement privilégié à Nyon est en cours de validation auprès de la Municipalité et du Canton. Quant aux pendulaires, la mise en place des bus au ¼ d'heure, la limitation du temps de stationnement dans les quartiers ainsi qu'une tarification des parkings dissuasive au centre-ville (Martinet) va les recentrer dans les P+R qui leur seront réservés.

Mme la Municipale répond également à M. Bernard UELTSCHI au sujet de la collaboration avec l'association Provélo la Côte. Les services de la ville ont d'excellentes relations, raison pour laquelle ils ont accepté l'invitation de Provélo pour faire cette cyclade de découverte des chantiers en cours pour l'aménagement du réseau bus et vélo. Il leur a été précisé, comme relayé dans l'article du 8 septembre, que ces aménagements n'étaient de loin pas terminés. Il manque encore certains aménagements, des marquages et surtout la signalisation. En date du 7 octobre, la Municipalité a reçu un courrier de Provélo, avec copie au journal La côte, qui remerciait les services de la ville et relevait les belles réalisations et les progrès en faveur des cyclistes. Bien évidemment, une nouvelle rencontre est prévue pour poursuivre cette précieuse collaboration dans le but de développer un réseau continu et sécurisé, tel est le défi que la Municipalité poursuivra en 2015.

Elle signale encore à Mme Sandrine BREITENMOSER que le problème de l'absence de bus de Rive à la Gare sera résolu dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire le 14 décembre.

Enfin, au sujet des inquiétudes de M. Victor ALLAMAND concernant la cour du vieux collège, elle l'informe qu'une lettre de l'Unité d'accueil pour écoliers du centre-ville «La balle au bond», datée du 19 mars 2014, sollicite l'octroi d'une restriction de circulation pour les véhicules qui s'y garent. Elle demande que les conducteurs ne puissent y accéder que depuis 17h30 au lieu de 16h30. Toutefois, jusqu'à ce jour, la Police n'a pas eu connaissance d'un accident ni même d'un conflit entre un automobiliste et un enfant. Seuls les conducteurs munis d'une télécommande peuvent accéder à ces places de parc. Ils font preuve de vigilance, car ils connaissent les lieux et les activités qui s'y déroulent. De plus, le terrain de jeu des enfants est clairement délimité. Contraindre les automobilistes à n'accéder à cet emplacement que dès 17h30 semble trop pénalisant. Toutefois, le Service de police se chargera d'étudier la possibilité d'autoriser le stationnement que depuis 17h ce qui constituerait une amélioration sécuritaire. A cet effet, ledit service se chargera de rencontrer les responsables de cette association dans les meilleurs délais.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Bernhard WILLI au sujet de l'avenue de Bois-Bougy et lui propose de se rendre ensemble sur place afin de discuter de l'aménagement et éviter un ping-pong de questions-réponses. Il lui répond également au sujet des îlots à la hauteur du chemin des Rosiers et lui signale que des simulations de giration en entrée et sortie du chemin des Rosiers ont été réalisées pour des camions d'une longueur de 8.80 mètres. Cette vérification démontre que ce type de véhicule circule sans empiéter sur les îlots.

Dès lors, les camions de livraison de mazout et de déménagement peuvent tourner sans faire de manœuvre. Les îlots ne sont pas dimensionnés pour résister de manière prolongée à la charge de véhicules lourds. Toutefois, une utilisation occasionnelle est tout à fait acceptable et permet le passage de véhicules de plus grandes dimensions. Et, concernant la pétition pour le carrousel à Rive, il lui signale que l'instigateur de la pétition a été contacté et était satisfait de la réponse. Un appel à candidature a été lancé pour la prochaine saison.

M. le Municipal répond également à M. Yves GAUTHIER-JAQUES au sujet d'une chaudière qui permet d'utiliser les plastiques comme combustibles. Il l'informe que cette observation a été soumise à la Direction générale de l'environnement qui a répondu par le biais de trois spécialistes (énergie; déchets, air, climat et risques technologiques). Selon le Directeur cantonal de l'Energie, il ne connaît pas une telle application dans des chaudières équipant des bâtiments privés ou publics. Selon l'ingénieur à la division cantonale Déchets, il lui paraît très peu probable que des plastiques soient utilisés pour alimenter des chaudières équipant des bâtiments. La seule valorisation thermique des plastiques qu'il connaisse - à part leur incinération en UVTD (Tridel, Cheneviers et autres) - est leur combustion en cimenterie. Selon le chef de division cantonale Air, Climat et Risques technologiques, il n'a jamais entendu parler d'un tel procédé, car celui-ci serait totalement interdit selon l'OPair (Ordonnance sur la protection de l'air). L'incinération de plastique ne peut se faire que dans une installation prévue à cet effet du type de TRIDEL.

Enfin, M. le Municipal Olivier MAYOR donne l'état d'avancement des différents chantiers. A la Morâche/Ed. Rod, les travaux de génie civil sont terminés. Le nettoyage des murs en moellons du passage inférieur des voies CFF est terminé, les plantations des deux giratoires sont prévues courant novembre et la pose du prototype d'abribus à l'avenue E.Rod sont planifiés pour le mois de décembre. Les différents travaux de marquage sont en cours selon l'avancement des travaux de génie civil. Au giratoire de la Gravette, d'ici le 14 décembre, les travaux suivants sont planifiés : connexion du giratoire "Gravette" à la première partie de la route de desserte au quartier de la Petite Prairie déjà réalisée ainsi qu'au P+R, bouclage des réseaux par les Services Industriels, plantation du P+R dans le courant du mois de novembre, réalisation des By-pass. Durant cette 1^{ère} phase allant jusqu'à la fin de l'année, aucune restriction de circulation ne sera mise en place.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à Mme Doris ULDRY suite à ses différentes questions au sujet du Festival Luna Classics. Tout d'abord au sujet du crédit octroyé, elle signale que la Municipalité a accordé aux services concernés un crédit complémentaire de CHF 32'000.- sur le compte No 153.5090.409 –Luna Classics – Préavis No 165/2014 – pour des frais supplémentaires engendrés par les travaux de fondation pour l'installation du festival sur la place du Château. En effet, les travaux de fondation pour l'installation du festival sur la place du Château ont entraîné des surcoûts qui s'expliquent par les facteurs suivants : de larges sondages à établir afin d'étudier les possibilités de construction du fait des innombrables réseaux sur la place du Château, la déviation d'une conduite de gaz et le besoin d'élargir sensiblement les fondations du fait des différents réseaux ainsi que la nature du sol. Concernant le coût du camion pompier, elle précise que les prestations du SDIS Nyon-Dôle pour le festival Luna Classics se montent à CHF 5'700.-, montant qui a entièrement été facturé aux organisateurs. Ce coût comprend tant la location de l'échelle automobile que la formation du personnel. Une demi-douzaine de sociétés locales ont été contactées dont trois ont accepté de collaborer activement avec le festival. De plus, une dizaine de commerçants de la ville ont été approchés pour établir l'offre de la table d'hôte sur la place du Château et cinq se sont engagés pour réaliser cette prestation. L'utilisation d'une partie du parking Perdtemps n'a pas été facturée au festival. Il est important de préciser qu'il n'y avait pas d'autres solutions possibles pour le déchargement des pièces de l'infrastructure et le transfert vers la Place du Château. Concernant la participation du Conseil Régional, celui-ci, par le biais du Fonds régional d'équipement touristique, a octroyé un soutien unique de CHF 50'000.- comme participation à l'amélioration de la structure Luna. Concernant un concert gratuit et les actions spéciales pour les écoles, au vu des délais pour la mise en place du festival à Nyon dès cette année, il n'a pas été possible de les organiser cet été. La remise en état de la bordure devant le Château sera effectuée prochainement par le service des Espaces verts et forêts, en collaboration avec les différents autres services impliqués et en tenant compte que cette zone sera utilisée chaque année pour l'installation de Luna Classics notamment. Le montant nécessaire sera pris dans les comptes d'exploitation du Service des

Espaces verts et forêts. Enfin, l'utilisation des chauffages à gaz n'a pas été demandée à la Ville par les organisateurs. De ce fait, aucune autorisation n'a été donnée à ce sujet.

7. *Rapports de minorité et majorité N° 168 en réponse au postulat "Pour une piscine à Colovray ouverte toute l'année " de Mme Josette Gaille et M. Pierre Wahlen.*

Rapporteurs : Mme Christine VUAGNIAUX pour le rapport de majorité
M. Jean-Pierre VUILLE pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

Mme Aurélie BODEMAN souhaite rappeler que la présentation, citée dans les rapports, faite à l'ASSN à propos de réflexions sur la halle multisport était une séance consultative. Dès lors, le rapport de la majorité s'en retrouve quelque peu faussé, puisqu'il se base essentiellement sur des réflexions et non sur des faits. La moitié des conclusions du rapport de majorité sont associées à l'éventuel centre de congrès et hôtel présentés, et elle se demande s'il ne serait pas plutôt temps de réfléchir à l'impact écologique et thermique ainsi qu'aux coûts financiers pour couvrir la piscine. La commission s'est réunie pour traiter de cet objet et non du contenu d'une présentation faite à l'ASSN, présentation qui par ailleurs n'a pas été faite aux conseillers communaux. Un des arguments principaux de la majorité était d'avoir une piscine de 50 mètres à Nyon et non pas 25 comme soudainement apparu dans la conclusion du rapport de majorité. Elle rappelle que la future piscine du Reposoir sera une piscine de 25 mètres et celle du Rocher en est aussi une. Par ailleurs, elle se demande si couvrir 50 mètres de bassin sur un lieu comme celui de Colovray ne serait pas péjorer le site en lui-même. Pour ces différentes raisons, le groupe socialiste invite à voter pour le rapport de minorité.

Mme Josette GAILLE désire persuader les conseillers de voter pour le rapport de majorité. Ce n'est pas seulement mettre un toit sur la piscine de Colovray avec des vitres autour à enlever durant l'été, mais il faut tenir compte des futures constructions dans ce secteur. Comme on le sait, un hôtel et une salle de congrès sont prévus sur le site, dont un bâtiment sera construit sur une partie du parking de la piscine. Elle se demande si les Nyonnais ne vont pas penser que l'on brade du terrain communal. En votant pour le rapport de majorité, cela laisse la porte ouverte à des transactions. La Municipalité pourra expliquer aux promoteurs que le Conseil restera attentif pour que la piscine de Colovray soit accessible au grand public, sans avoir à se faufiler entre des bâtiments privés. En laissant accessible la piscine de Colovray toute l'année, la population sera rassurée quant aux intentions des autorités nyonnaises de sauvegarder leur patrimoine. Pour toutes ces bonnes raisons, elle invite à voter le rapport de majorité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte par 47 oui, 28 non et 5 abstentions :

- d'accepter le rapport municipal N° 168 valant réponse au postulat du 24 juin 2013 « pour une piscine à Colovray ouverte toute l'année » de Madame et Monsieur les Conseillers communaux Josette Gaille et Pierre Wahlen.

8. *Rapport N° 169 concernant le rapport intermédiaire - Etat d'avancement du préavis N° 199/2011 "Optimisation énergétique des bâtiments communaux.*

Rapporteur : M. Joël TAWIL

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui et 1 abstention :

- d'accepter le rapport N° 169 concernant l'état d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux ».

9. Rapport N° 170 concernant l'aménagement de la salle du Conseil communal - Demande d'un crédit de CHF 61'000.- TTC pour un nouvel aménagement de la salle du Conseil communal à la Ferme du Manoir.

Rapporteur : M. Marc BOURQUI

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY souligne que le vœu de la commission concernant les zappettes pourra être inclus dans le crédit demandé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 65 oui, 5 non et 8 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 61'000.- TTC pour financer un nouvel aménagement de la salle du Conseil communal à la Ferme du Manoir ;
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9134.2 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans.

10. Rapport N° 171 concernant le plan de quartier 2 Petite Prairie - Rue de quartier / Chemin Falconnier - Demande de crédit de réalisation de CHF 1'714'000.- TTC pour les travaux d'aménagement routier, piétonnier et paysager et de CHF 52'000.- HT pour les travaux d'infrastructure des Services industriels.

Rapporteur : Mme Bernadette NELISSEN

La discussion est ouverte.

M. Robert JENEFSKY rappelle qu'il y a quelques semaines, on a refusé une augmentation d'impôt et demandé une meilleure priorisation et plus de rigueur dans la formulation des préavis par la Municipalité. Ici, on a affaire à un préavis mal ficelé qui nous demande d'autoriser la dépense de presque 2 millions de francs de l'argent des contribuables pour un petit bout de route de luxe. Il pense que la Municipalité peut et doit faire mieux et pour sa part, ne votera pas ce préavis et invite les Conseillers à en faire de même.

M. Pierre GIRARD rappelle que lors de la séance du 6 octobre dernier, le Conseil a refusé d'augmenter les impôts suivant en cela le rapport de majorité de la Cofin. Il a signé ce rapport et cite quelques lignes de ses conclusions. « La responsabilité nous conduit à surveiller sans relâche les finances de la Ville. Nous travaillons surtout sur le budget de fonctionnement...Ayons aussi cette attention pour les investissements....Devons-nous accepter n'importe quel budget pour les réaliser ?...Quels que soient les projets d'investissement..., gardons cela à l'esprit non seulement aujourd'hui, mais aussi pour les prochaines séances du Conseil... » Cinq semaines plus tard, il constate que l'on a de la peine à appliquer cette recommandation somme toute très basique. Il se demande quand est-ce que l'on parviendra à appliquer ces résolutions. Quand est-ce que l'on sera capable de dire non à un projet démesuré quant à la fonction première du projet. Il exagère un peu en parlant de démesuré pour un simple chemin, mais justement, à Nyon, on est rentré dans la logique du « pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué. » Si comparaison n'est pas raison, il se réfère au chemin de Pré-Cosy, parallèle au futur chemin Falconnier, qui fait, lui aussi, 6 mètres de large. La seule complication réalisée, ce sont deux décrochements végétalisés pour faire ralentir les automobilistes. Il fait 250 mètres de long contre 330 pour le

nouveau, pour un coût de construction de CHF 385'000.- Ce chemin a la même fonction que celle prévue pour le chemin Falconnier, à savoir desservir un quartier. Jusqu'à preuve du contraire, il remplit cette fonction à la satisfaction de ses usagers. Les coûts prévus pour les aménagements routiers du chemin concerné par ce préavis sont de CHF 1'290'000.-. Comparaison n'est pas raison, mais s'il persiste dans son raisonnement, sur la base du chemin de Pré-Cossy, et il se dit qu'en comptant très large, en tenant compte de la longueur supplémentaire et d'autres paramètres, CHF 800'000.- devraient suffire pour construire ce nouveau chemin. Il est certain que M. le Municipal va dire que l'on ne peut pas comparer ces deux chemins quant à leur coût, alors il le compare avec un autre, plus récent ; il se trouve côté Jura du même quartier, en fait l'Allée de la Petite-Prairie avec son P + R de 65 places. La construction de cette route a coûté 235 fr/m², le chemin de Pré-Cossy, c'était il y a une bonne dizaine d'année 210.- fr/m². La surface proprement dite du chemin Falconnier sera de 1980 m² (330 m. de long par 6 de large), sera de CHF 650.-, en parlant uniquement de l'aménagement routier. La différence se trouve dans le compliqué ; c'est un peu comme dans l'horlogerie, il y a des montres dites compliquées et d'autre plus simples, elles ont la même fonction soit donner l'heure. Le compliqué ici, c'est une bande de béton de 1,5 mètre de large devant les immeubles, avec une surface centrale en béton, et en plus il y a du béton entre les bâtiments. Ce sera complètement bétonné, mais du béton brossé ! Il y a encore d'autres petites spécialités qui amènent un important surcoût. Il trouve cela peut-être beau et attrayant, mais quand même un peu cher. Somme toute, on pourrait très bien se contenter de la simplicité et se demande si l'on a les moyens de se payer le compliqué. Il ne pense pas qu'en remplaçant ces zones en béton par de l'enrobé bitumeux et qu'en modifiant quelques aménagements prévus on péjore la qualité de ce chemin et la qualité de vie de ses habitants. Il aimerait bien qu'à Nyon on en revienne « à faire simple même quand on peut faire compliqué ». D'autre part, il se demande si les promoteurs vont faire du simple ou du compliqué pour les surfaces qui sont à leur charge, on n'a aucune garantie de ce côté-là. Il se réfère donc à l'introduction de son intervention, lorsqu'il citait la majorité de la Cofin, et se demande si nous devons accepter n'importe quel budget pour les projets d'investissement. Il pense que non et par conséquent propose de refuser ce préavis, de le renvoyer à la Municipalité avec mission de revenir devant le Conseil avec un projet plus adapté aux moyens de notre commune.

Mme Roxane FARAUT-LINARES souligne qu'elle n'est pas partisane des grandes et luxueuses routes, mais dans ce cas précis, elle estime qu'au vu de la localisation périphérique de ce nouveau quartier aux abords du futur complexe scolaire du Reposoir, il est judicieux de réaliser des zones de rencontre accueillantes, des équipements communautaires et routiers de qualité, ceci, afin d'éviter dans un futur proche, d'être confronté à des problèmes d'insécurité tant au niveau des personnes que des automobiles. De plus, elle rappelle que de nombreux ados emprunteront cette route, le soir venu, pour se rendre à des entraînements dans le futur complexe sportif. Dans ce cas, elle pense que si l'on revient avec un projet moins cher, il faudra le modifier au fil des années et revenir avec d'autres demandes de crédits ce qui, à la fin, reviendra plus cher.

M. Pierre WAHLEN souligne que le montant du crédit demandé sera couvert par les taxes compensatoires déjà payées par les promoteurs et n'affectera en rien les finances de la ville.

M. Pierre GIRARD répond à Madame Faraut qu'il ne remet pas en question la sécurité prévue pour le chemin, ni les aménagements prévus sur les côtés, mais la manière de construire le chemin et notamment le revêtement, le béton prévu sur certaines surfaces entraînant un important surcoût. Quant à la remarque de Monsieur Wahlen, effectivement ce chemin est financé par les taxes compensatoires, mais il y a toute une série de travaux à financer avec ces taxes et l'argent qui serait économisé ici sera dépensé pour d'autres travaux à faire.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise qu'il ne s'agit pas d'une route de luxe et rappelle que l'on construit à cet endroit un bout de ville. Cette route ne peut pas être comparée au chemin de Pré-Cossy.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 52 oui, 18 non et 12 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réalisation du chemin Falconnier en y intégrant les travaux d'infrastructure des Services industriels ;
2. d'accorder les crédits ci-après à comptabiliser de la manière suivante :
 - a) un montant de CHF 1'714'000.- (TTC) sera porté au compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans, sous déduction des taxes compensatoires, d'un montant de CHF 1'714'000.- qui seront prélevées sur le fonds de réserve N° 9282.16 - PQ Reposoir, Petite Prairie ;
 - b) un montant de CHF 52'000.- (HT) pour les travaux liés à l'éclairage public sera porté au compte du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 20 ans.

11. Propositions individuelles

M. Maurice GAY signale qu'il déposera un postulat lors de la prochaine séance au sujet d'un « plan lumière » pour la ville de Nyon.

Mme Taïna PIEREN demande s'il est possible que tous les feux de la ville soient passés en mode « orange clignotant » entre 20h. et 6h. au vu du peu de circulation à Nyon dans ces heures.

M. Gustave DUTRUY fait remarquer que de nombreux feux ont été installés récemment et demande pour quelle raison une telle installation n'a pas été réalisée au sommet de la Vy-Creuse à l'intersection avec la rue St-Jean. Les automobilistes sont très souvent bloqués à cet endroit, qui plus est, sur le trottoir de droite. D'autre part, il signale que les utilisateurs de téléphones portables dans les quartiers de la vieille ville et de Rive sont souvent sur des réseaux français et les factures en relation avec ce phénomène s'en ressentent du fait du roaming. Il demande si la Municipalité est au courant de ce problème et, le cas échéant, si elle est intervenue auprès des serveurs concernés afin que la situation s'améliore.

M. Bernhard WILLI signale que tous les changements de direction et de voie sur l'avenue Alfred-Cortot doivent être indiqués par le clignotant, selon une réponse qu'il a reçue de la police. Il regrette que celle-ci n'ait pas jugé utile de faire une information sur le sujet et avise les Conseillers que ceux-ci sont amendables s'ils ne le font pas.

M. Claude FARINE est intervenu il y a quelques mois pour demander la possibilité d'interdire totalement le stationnement de véhicules au bas de la route de Saint-Cergue, sur le trottoir surélevé le long des immeubles dits de l'As de Pique. Pour l'instant, il n'a pas reçu de réponse. Le stationnement est interdit en bas, au sortir de la gare, sinon pour déposer ou prendre des usagers du train. Mais il n'est pas réglementé en-dessus, sur un trottoir assez étroit. Pire : les automobilistes qui parquent là-haut utilisent le trottoir pour redescendre la route de Saint-Cergue et rejoindre « ni vu ni connu » la rue de la Morâche. Une habitante de ces immeubles a dit que la circulation était fréquente. Il y a bien un panneau « Interdiction de circuler - riverains autorisés » au bas du trottoir, mais c'est par le haut, le long des Résidences du Parc, que les automobilistes se glissent sur ce trottoir, qui est un terrain communal. De plus, ces voitures seraient une gêne s'il devait y avoir une intervention des pompiers. De manière plus générale, il aimerait savoir pourquoi ce genre de problème n'est pas réglé au moment où l'on conçoit un nouvel aménagement. Le même problème existe sur la petite place qui vient d'être créée devant le magasin Duffour (en face du Café du Commerce), et qui devient un parking pour les scooters. Il se demande si c'est à cette fonction que la place était destinée et souhaite avoir des éclaircissements.

M. David VOGEL revient sur la réponse de Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ au sujet d'un tournus des vacances dans les crèches. Sur le fond, il est en désaccord avec la Municipalité qui rejette sa proposition tout en ne proposant pas d'alternative et sans répondre

à la problématique soulevée. D'autre part, dans sa réponse, la Municipalité dit avoir consulté les professionnels et les parents et que ceux-ci ont dit ne pas avoir besoin d'une telle solution. Or, si les parents de Croquelune ont été consultés, il aurait dû recevoir un questionnaire, ce qui n'est pas le cas. Il en conclut que tous les parents n'ont pas été consultés dernièrement à ce sujet. D'autre part, la formulation de la réponse semble indiquer que sa proposition a été mal comprise par la Municipalité ou qu'il n'a pas été clair dans sa proposition. En conséquence, il demande à la Municipalité de lui indiquer avec précision:

- Qui a été consulté dans les "professionnels"
- Quelles ont été les réponses des "professionnels" ?
- Quels parents ont été consultés?
- Quand les parents ont-ils été consultés ?
- Quelles questions leur ont été posées précisément ?

Enfin, il souhaite que la Municipalité étudie avec sérieux cette proposition, qu'elle évalue avec sérieux s'il y a un besoin. Si personne n'est intéressé par une prise en charge durant 3 semaines en été et que cela ne répond à aucun besoin, il serait très heureux de retirer sa proposition. Malheureusement, il pense plutôt que, pour le moment, la Municipalité ne souhaite pas s'occuper de ce problème.

Mme Florence DARBRE GUBBINS a été témoin, une nouvelle fois d'un accrochage, heureusement sans conséquence, entre une automobile venant de la Route Blanche et un cycliste qui se dirigeait en direction de la Route des Tattes d'Oie. Il semblerait qu'il y ait un problème à cet endroit, difficile à expliquer, mais visible sur place. Elle se demande s'il s'agit de la courbe ou l'amorce de celle-ci sur la gauche, suivie immédiatement par un virement à droite, pour rejoindre les Tattes d'Oie. Peut-être que ce mouvement est mal perçu par les usagers provenant de la route Blanche, toujours est-il que cet endroit est dangereux puisqu'il occasionne de nombreuses frayeurs voire accrochages. Elle rappelle que, suite à une interpellation de M. Vogel, en novembre 2013, intitulée « Tattes d'Oie de la mobilité douce à la mobilité dure », des intervenants ont invoqué entre autre le giratoire et sa dangerosité. M. le Municipal Mayor a répondu que lors de l'inauguration prévue au printemps 2014, ce serait l'occasion d'en rediscuter. A sa connaissance, on attend toujours.

12. *Préavis N° 179 concernant le complexe scolaire, culturel et sportif de Nyon-Marens - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 19'573'000.- TTC pour la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal et la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre.*

La discussion est ouverte.

Mme Jessica JACCOUD fait référence au rapport N° 111 de M. Fabrice Bodmer, dans lequel il a expressément mentionné que "la planification du chantier sera faite de manière à ne pas préteriter les manifestations culturelles qui s'y déroulent" lors de la phase de construction. Elle demande de prendre les mesures nécessaires.

M. Maurice GAY souhaite avoir des chiffres précis quant au nombre d'élèves qui sont actuellement dans les classes nyonnaises et les projections pour le futur. Il a l'impression que l'on construit beaucoup de salles de classe.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ, qui ne prendra pas part à la séance de la commission, signale que la Municipalité a obtenu un délai supplémentaire à août 2016 pour la bascule Harmos, délai qui doit permettre à la Ville de construire des classes supplémentaires pour accueillir tous les élèves secondaires (9e-11e) sous le même toit. C'est pourquoi ce préavis est prioritaire.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à Mme Jessica JACCOUD et lui signale que tout sera mis en œuvre pour respecter cette demande.

M. Maurice GAY demande à la commission de se pencher sur le besoin futur des écoles. Il aimerait particulièrement connaître le détail du nombre de classes en ville de Nyon après les

nouvelles constructions prévues en Marens, la rénovation du Couchant et la nouvelle école du Reposoir. Il demande également combien d'écoliers sont scolarisés à Nyon entre la 1ère et la 11ème année.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. ***Préavis N° 180 concernant « La Fleur de Lys », rue de Rive 54 à Nyon - Demande d'un crédit de CHF 540'000.- TTC pour des travaux qui permettront, d'une part de libérer l'immeuble du contrôle de l'Etat, et d'autre part de transformer et rénover une surface commerciale du rez-de-chaussée.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. ***Préavis N° 181 concernant le remplacement des systèmes de production de chaleur de quatre bâtiments - Demande d'un crédit de CHF 264'000.- TTC pour le remplacement des installations de chauffage à la Place du Château 1-3-5, à la Place du Château 10, à l'avenue Viollier 10 et à la rue des Marchandises 1.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. ***Préavis N° 182 concernant le budget 2015 – Budget de fonctionnement, crédits d'extensions des Services Industriels et plan d'investissement 2015-2018.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. ***Postulat de M. David VOGEL & Consorts intitulé « De la fin du slalom spécial sur Alfred Cortot »***

La discussion est ouverte.

M. Frédéric TSCHUY, au vu du sujet qui a déjà suscité passablement de remarques, demande le renvoi à une commission.

M. Jean-Pierre VUILLE fait remarquer qu'entre les deux giratoires de l'avenue Cortot le bus met une minute pour descendre, quatre fois par heure, cela représente moins d'une heure par jour et une voie est réservée exclusivement pour les bus. Il pense qu'une large piste cyclable aurait été plus appropriée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat à une commission.

17. ***Postulat de M. Pierre WAHLEN pour une participation de la ville de Nyon au projet d'extension du Musée du Léman.***

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI demande le renvoi du postulat à une commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat à une commission.

17bis Réponse à l'interpellation de M. Christian PUHR intitulée « La prétendue générosité des services sociaux a-t-elle lieu à Nyon et sa région ? » (en annexe)

M. Christian PUHR remercie la Municipalité pour sa réponse.

18. Interpellation de M. Claude FARINE & Consorts concernant le réseau cyclable de Nyon.

19. Interpellation de Mme Béatrice ENGGIST concernant les déchets verts.

M. le Municipal Olivier MAYOR transmet immédiatement la réponse municipale (en annexe).

19bis. Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES au sujet des zones de rencontre et des zones limitées à 30km/h (en annexe)

20. Divers en rapport avec la séance.

M. Pierre GIRARD fait remarquer que M. Jean-François FÜGLISTER fait partie de la commission pour le préavis 179 alors qu'il est membre du Bureau. Or, selon l'article 25 du règlement, ceci est incompatible. Le parti UDC procède à son remplacement.

M. Victor ALLAMAND demande si le chemin Falconnier aura un prénom, si cela sera le chemin des Falconnier ou cela si cela restera un patronyme orphelin avec une plaque à l'avenant, car deux Falconnier ont vécu à Nyon. Gustave Falconnier, Architecte, inventeur de la brique de verre est né en 1845 et décédé en 1913 à Nyon. Etudes d'architecture à Lausanne, Munich et aux Beaux-Arts à Paris, architecte à Nyon dès 1870, Conseiller communal, puis municipal, Préfet en 1879 ainsi que Alfred Falconnier (le fils de Gustave), né en 1906 et décédé en 1995 à Nyon, géologue, Dr ès sciences, géologue sur les grands travaux de génie-civil à travers le monde, professeur EPF-Z, membre de la Commission internationale d'experts de la Banque Mondiale à Washington D.C. Après les préavis d'étude No 87 et de réalisation No 171 pour le chemin Falconnier, et en reconnaissance de la compétence municipale en la matière, il se permet de poser humblement la question. S'il est nécessaire, il attendra la pose de la plaque du chemin, pour connaître la réponse !

M. Maurice GAY intervient sur la déclaration de la Municipalité de reporter certains investissements au vu du refus du Conseil d'augmenter les impôts. Il lui semble que les 5 points d'impôts affectés étaient dévolus aux infrastructures du Reposoir et non pour les autres investissements. Il déplore que la Municipalité fasse porter le chapeau au Conseil concernant ces reports annoncés dans la presse. Il rappelle que l'impôt affecté aux pompiers a déjà été balancé dans le ménage communal et s'étonne que cette procédure soit à nouveau envisagée.

M. le Municipal Olivier MAYOR revient sur la remarque de Mme Florence DARBRE GUBBINS et lui indique qu'il n'a pas entendu parler d'accident à cet endroit. Ce carrefour était accidentogène avant les travaux, mais ce n'est plus le cas maintenant. Un responsable du canton a par ailleurs félicité la commune pour les aménagements.

A 21h. 58, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Jacky COLOMB

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes : Réponse à l'interpellation de M. Christian PUHR
Réponse à l'interpellation de Mme Béatrice ENGGIST
Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES

Interpellation au sujet des zones de rencontre et les zones limitées à 30km

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal a pris connaissance de la réponse de M. le Municipal Mayor au sujet de la compétence municipale sur la régularisation du trafic dans les zones de rencontre et les zones limitées à 30km.

Nous comprenons que la Municipalité a une compétence sous la forme d'une délégation. Et donc, qu'elle est en mesure de soumettre, je cite la réponse de M. le Municipal "des propositions qui doivent être cohérentes avec la hiérarchie du réseau routier"

Mon intervention écrite au Conseil communal du 6 octobre dernier demandait la précision suivante : "quelles sont les compétences de la Municipalité à réguler le trafic de sorte à ce que **seuls les véhicules de moins de 3.5 tonnes soient autorisés de circuler sur ces tronçons**. A l'exception des véhicules d'urgence et de livraisons, bien entendu."

Ma question est de savoir :

Comment la Municipalité compte-t-elle mettre en œuvre cette régularisation du trafic afin d'interdire à tous les véhicules de plus de 3.5t de circuler dans les zones de rencontre et les zones limitées à 30km, à l'exception des services d'urgence, voirie et de livraison.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Yves Gauthier-Jaques
Chef de groupe PLR Nyon

Nyon le 4 novembre 2014

Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Béatrice Enggist du 29 octobre 2014 concernant la qualité des déchets verts

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité est pleinement consciente que la collecte et la valorisation des déchets organiques sont particulièrement complexes.

Dans l'article du « 24 Heures », M. Luc Germanier de l'usine de méthanisation à Lavigny relève que de nombreux sacs plastiques sont retrouvés dans les déchets organiques. Ceci est un **problème récurrent dans le Canton et ne concerne pas uniquement les Nyonnais**. Il faut préciser que ce problème n'est pas le fait de l'ensemble des citoyens mais d'une minorité de personnes qui ne "jouent pas le jeu". Malheureusement, ce manque de civisme nuit grandement à la qualité des déchets jusqu'à les rendre même impossibles à valoriser. Ceci implique, dans ce cas, leur incinération, avec un coût deux fois supérieur à la méthanisation.

Une **campagne de sensibilisation à l'échelle cantonale** va être lancée d'ici la fin de l'année pour encourager les usagers à exclure le plastique des déchets verts.

Quant au système de couvercle dont fait état l'interpellatrice, la Municipalité tient à préciser que **le remplacement des couvercles est dû à une erreur du fournisseur**. En effet, ce dernier n'a pas livré le matériel commandé. Dès le départ, la Commune avait commandé des conteneurs munis d'ouvertures directes, sans couvercle, pour les types de déchets suivants : verre, alu/fer blanc, papier, PET. Dès lors, **le changement n'a rien coûté** à la collectivité.

Cependant, les conteneurs renfermant les textiles et les déchets organiques ne peuvent pas être munis d'ouvertures directes. En effet, la principale raison est que l'eau de pluie ne doit pas s'introduire dans le conteneur au risque de détremper les textiles (moisissures) et "laver" les déchets verts provoquant la formation d'une grande quantité de jus nauséabond.

Par ailleurs, quel que soit le mode d'ouverture du conteneur pour les déchets organiques, le problème posé par la présence de moucheron et l'émanation d'odeurs persiste en raison de la nature même du déchet. Les solutions amenées sont :

- Nettoyage de l'ouverture lors du passage quotidien de nos employés
- Une vidange hebdomadaire même si le conteneur n'est pas entièrement rempli.

Cela dit, la Municipalité est au courant de la problématique soulevée par Mme La Conseillère Enggist. Afin de permettre aux citoyens de se débarrasser plus aisément de leurs déchets organiques, la Municipalité va faire en sorte que le couvercle reste maintenu ouvert au moyen d'un aimant lors de l'introduction des déchets. Cette solution implique que chaque utilisateur décroche le couvercle après utilisation, faute de quoi celui-ci ne pourra pas se refermer. Cette mesure sera mise en place dès que possible.

MUNICIPALITÉ DE NYON

A l'heure actuelle, en dehors de la problématique de la qualité des déchets collectés, c'est aussi sur la quantité qu'il faut agir comme mentionné dans le bilan de la nouvelle gestion des déchets 2013. En effet, à Nyon, seul un quart du gisement potentiel est valorisé.

La Municipalité mène déjà une réflexion sur le sujet, notamment en collaboration avec un groupe de travail cantonal, afin de déterminer s'il y a lieu de modifier le concept mis en place pour ce type de déchet spécifique et très particulier. Elle ne manquera pas d'en informer le Conseil communal le moment venu.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


Daniel Rossellat



Le Secrétaire :


P.-François Umiglia

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Christian Pühr du 23 septembre 2014, intitulée « La prétendue générosité des services sociaux a-t-elle lieu à Nyon et sa région »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité apporte une réponse à l'interpellation de M. Christian Pühr ayant pour titre « *La prétendue générosité des services sociaux a-t-elle lieu à Nyon et sa région ?* », déposée au Conseil communal du mois de septembre. Cette interpellation a été complétée par la suite par Mme Suzanne Favre dans un document reçu le 6 octobre 2014.

En résumé, les questions posées sont les suivantes :

- La Municipalité a-t-elle connaissance de cas d'abus dans le cadre de l'obtention de prestations sociales ?
- Qui décide de l'octroi des prestations sociales ?
- Comment se font les contrôles ?
- Que se passe-t-il en cas d'abus et de prestations indûment perçues ?

Réponse :

C'est la Loi sur l'action sociale vaudoise (la LASV) qui régit les prestations sociales dans tout le canton, et qui comprend la prévention, l'appui social et le revenu d'insertion (anciennement l'aide sociale). Elle définit également les conditions d'octroi de l'aide dans les situations de détresse.

Cette même loi précise l'organisation de la distribution et du contrôle des prestations sociales et financières. Les différentes tâches liées à l'octroi des aides sociales sont confiées aux Associations régionales d'action sociale, les ARAS, qui gèrent les Centres sociaux régionaux (CSR), chargés de traiter les demandes, d'octroyer et de contrôler les aides financières avec ses assistants sociaux et son personnel administratif.

Les bénéficiaires du revenu d'insertion, domiciliés dans les communes du District, dépendent du Centre social régional, qui agit sous contrôle du Département de la santé et de l'action sociale (le DSAS), lequel établit les normes d'application du revenu d'insertion.

Les centres sociaux régionaux sont financés par le biais de la facture sociale.

MUNICIPALITÉ DE NYON

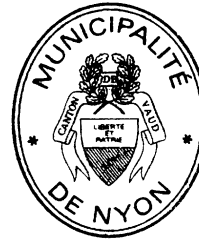
Dès lors que les questions soulevées ne relèvent pas de son administration, la Municipalité invite l'interpellateur à se retourner, cas échéant, vers les Autorités cantonales.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe : Interpellation de M. Christian Pühr